

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille

Siège Administratif :
187, Rue de Menin
Parc de l'Innovation
59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE

COMPTE-RENDU
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU **SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE**
« ALLIANCE NORD-OUEST »

L'an deux mille seize, le huit juin à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest s'est réuni à son siège, l'Hôtel de Ville de Saint-André, à la suite de la convocation qui lui a été adressée cinq jours à l'avance, conformément à la Loi.

Etaient présents :

Membres titulaires :

DELEBARRE Jean, BEADES Miguel, BAUDRY Jean-Marc, BILLAU Alain, DUTHOIT Hugues, MAZEREEUW Alain, MAILLIET Marie-Gérard, MAIFFRET Christine, REYNAERT Claude, SAS Michel, ITIER Jean-Luc, DESRUMAUX Jean-Luc, PENNEQUIN Pierre, HOUZE Michel, DERVYN Olivier, HENNO Olivier, MASSE Elisabeth, LAHOUSTE Pascale, DELAPLACE Rudy, LEKIEN Danièle, CROS Jean-Yves, BALLOY Daniel, TOULEMONDE Thierry, HALLYNCK Rose-Marie, BOCKLANDT Christine, PEUGNET Marielle, GUIBERT Gérard, LIENART Christophe, LEPRETRE Sébastien, MASSIET-ZIELINSKI Violette, BIZOT Evelyne

Membres suppléants avec Voix Délibératives :

PHILIPS Damien, GUILLOUZO Murielle, RIBEAUCOURT Patrice, FRAPPART Laurent, DESBORDES Ghislaine, GOUSSEN-SARAZIN Annick, COLARD Patrick, DELEBARRE Christelle, DEVOOGHT Ingrid, VANDEN BERGHE Jean-Luc

Membres titulaires absents, excusés :

DEPRICK Carole, DAUBRESSE Marc-Philippe, CAUDRON Christophe, ASTRUC-DAUBRESSE Brigitte, KRIEGER Christiane, BRIFFAUT Jean-Jacques, SAVARY Thérèse, BINET Patrick, CONVERT Christophe, ACQUETTE Stéphane, MARANT Georges, HOUSSIN Jacques, CALAIS Philippe, BOUCAUT Daniel, DESTAEBEL Patricia, PLATTEEUW Rudy, MOENECLAEY Hélène, DELEBARRE Patrick, JEAN-BAPTISTE Bernard, GERARD Bernard, ROCHER Sophie, LHERBIER Pascal, VERLEY Pierre, CATHELAIN Loïc, DETOURNAY Alain, TRAISNEL Brigitte

Secrétaire de séance : DELAPLACE Rudy

Convocation aux membres du Comité Syndical et affichage le : 1^{er} Juin 2016

Nombre de membres en exercice : 57

Nombre de membres présents : 41

→ Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 30 Mars 2016

→ **INFORMATIONS**

➤ Décisions du Président

➤ Présentation de l'activité du CLIC Métropole Nord-Ouest

→ **ORDRE DU JOUR**

19-16 : MODIFICATION DES STATUTS

Vu l'article L. 5212-19 du Code Général des Collectivités locales ;

Considérant que les recettes du budget du syndicat comprennent notamment la contribution des communes associées et que cette quote-part contributive est décidée par les communes dans les statuts ;

Considérant que la modification de cette quote-part doit faire l'objet d'une modification des statuts ;

Par conséquent, il est proposé aux membres du Comité Syndical d'adopter la modification des statuts du SIVOM selon les termes ci-après :

STATUTS DU SIVOM ALLIANCE NORD-OUEST

Article 1 - Modification de constitution

Par application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales pour la partie législatives aux Syndicats de Communes et notamment l'article L. 5212.16, les communes composant actuellement le Syndicat « Alliance Nord-Ouest » (Lambersart - Lompret - Marquette-lez-Lille - Pérenchies - Quesnoy-sur-Deûle - Saint-André-lez-Lille - Verlinghem - Wambrechies - Deûlémont - Bondues - Marcq-en-Barœul - La Madeleine - Comines) ouvrent aux collectivités territoriales voisines la possibilité de le rejoindre pour une ou plusieurs compétences.

Le Comité Syndical délibère sur l'extension des attributions et la modification des conditions initiales de fonctionnement ou de durée du Syndicat.

La délibération est notifiée aux Maires de chacune des communes syndiquées.

Les Conseils Municipaux sont consultés dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La décision d'extension ou de modification est prise par le représentant de l'Etat dans le Département.

Une commune peut se retirer du Syndicat avec le consentement du Comité. Celui-ci fixe, en accord, avec le Conseil Municipal intéressé, les conditions suivant lesquelles s'opère le retrait dans le respect, selon le cas, des articles L. 5211-19 – L. 5212-29 – L. 5212-30.

La décision de retrait est prise par le représentant de l'Etat dans le Département.

Article 2 - Dénomination du Syndicat

Le Syndicat conserve la dénomination suivante : ALLIANCE NORD-OUEST.

Article 3 - Objet du Syndicat

Le SIVOM est une instance d'échanges et de concertation entre les communes adhérentes.

Le Syndicat exerce, en lieu et place des communes adhérentes, la ou les compétences qu'elles lui auront transférées.

Chaque commune participe aux frais de gestion du syndicat à concurrence des compétences transférées et ci-après énumérées :

- mise en place des politiques d'emploi, d'insertion sociale et professionnelle (en particulier Plan Local d'Insertion pour l'Emploi – Mission Locale au 1er janvier 2002) et accueil du service civique ;
- études, gestion et animation des projets intercommunaux de développement des activités culturelles, patrimoniales et de loisirs et aide aux communes membres dans ce domaine ;
- recrutement du personnel et gestion de la Résidence Georges Delfosse créée, après études, par le SIVOM Alliance Nord-Ouest, sur un terrain situé à Marquette-lez-Lille (59520) – 22, Rue de Cassel ;
- étude et mise en place d'une instance de coordination gérontologique intercommunale ;
- étude et mise en place d'une coordination des politiques des communes en matière scolaire, sportive et culturelle ;
- étude et élaboration d'un schéma territorial de développement et d'aménagement en coordination avec les collectivités et EPCI compétents ;
- aide à la gestion des archives communales ;
- aide aux communes dans la mise en place d'actions de développement durable sur le territoire intercommunal : mise en place d'une quinzaine annuelle intercommunale du développement durable, promotion, mise en place et suivi d'un « espace d'information et de communication » ;
- mise en place de services en matière de prévention des atteintes à la tranquillité publique sur le territoire des communes adhérentes, en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville et habilitation du SIVOM pour l'exécution de prestations de services pour le compte de la Métropole Européenne de Lille dans ce domaine ;

- appui en ingénierie et conseil en matière d’instruction des autorisations d’urbanisme et de droit des sols pour les communes adhérentes à cette compétence et habilitation du SIVOM pour l’exécution de prestations de services dans ce domaine pour des communes non adhérentes au SIVOM.

Article 4 - Siège du Syndicat

Le siège est fixé à la Mairie de Saint-André-lez-Lille.

Les services administratifs du SIVOM sont situés au sein de son établissement principal : 187, Rue de Menin – Parc de l’Innovation – 59520 Marquette-lez-Lille.

Les services administratifs de l’EHPAD G. Delfosse sont situés au sein de l’établissement secondaire du SIVOM : 22, Rue de Cassel – 59520 Marquette-lez-Lille.

Article 5 - Fonctionnement

Les communes qui adhèrent à l’ensemble des compétences disposent, en fonction du nombre d’habitants du nombre de sièges suivants :

Par tranche en fonction du nombre d’habitants	Nombre de sièges
Entre 0 et 4 999	2
Entre 5 000 et 6 499	3
Entre 6 500 et 7 999	4
Entre 8 000 et 9 499	5
Entre 9 500 et 10 999	6
Entre 11 000 et 13 499	7
Entre 13 500 et 14 999	8
Entre 15 000 et 29 999	8 sièges + 1 siège par tranche de 3 000 habitants entre 15 000 et 29999 habitants
Au-delà de 30 000	8 sièges + 1 siège par tranche de 3 000 habitants entre 15 000 et 29 999+ 1 siège par tranche de 5 000 habitants au-delà de 30 000 habitants

Les autres communes disposent d’un siège par tranche de 10 000 habitants, arrondi à la dizaine de mille supérieur.

Le nombre de représentants par ville ne peut être inférieur à 1 ni supérieur au tiers du nombre total des membres.

Chaque commune désigne un nombre de délégués suppléants égal à celui de ses titulaires. En cas d’empêchement, le suppléant siège au Comité avec voix délibérative.

Toute commune adhérant en cours de mandat disposera d’un nombre de sièges déterminé en fonction de ces critères.

Le nombre de sièges, est redéfini à chaque renouvellement, aux échéances normales des conseils municipaux, selon les principes ci-dessus déterminés, en fonction de la population constatée selon les critères INSEE.

Article 6 - Composition du Bureau Syndical

Le Comité désigne parmi les délégués qui le composent, un président, un ou plusieurs vice-présidents et des membres dans le respect des articles L. 5211-9 et L. 5211-10 limitant à 20 % le nombre de vice-présidents.

Article 7 - Conditions de validité des délibérations du Comité Syndical

Pour toutes les affaires d'intérêt commun, tous les délégués du Comité Syndical prennent part au vote. Il en est ainsi et de façon obligatoire en vertu de l'article 5212-16 du Code Général des Collectivités Territoriales pour :

- l'élection du Président et des Vice-présidents ;
- le vote du budget ;
- l'approbation du compte administratif et du compte de gestion ;
- toutes modifications budgétaires ;
- les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition et de fonctionnement du Syndicat ou de sa durée ;
- les délégations au Bureau Syndical ;
- le tableau du personnel employé par le syndicat ;
- les actions en justice.

Pour les délibérations du Comité Syndical portant sur des affaires n'intéressant que certaines communes ou sur une décision concernant l'exercice d'une compétence, ne prennent part au vote que les seuls délégués des communes ayant transféré cette compétence au syndicat.

Les conditions de quorum (convocation et tenue de la séance, scrutin public, scrutin secret) s'appliquent à tous les membres du Comité Syndical, même si certains d'entre eux ne sont pas appelés à y participer en fonction des affaires mises en délibération lors d'une séance.

La règle de majorité des suffrages exprimés nécessaires à l'adoption des délibérations s'apprécie en fonction des seuls délégués habilités à prendre part au vote. La délibération ainsi adoptée engage le Syndicat tout entier même si sur une affaire donnée, les délégués admis à prendre part au vote représentent en nombre une part minoritaire du Comité Syndical.

Les délibérations adoptées sont signées par tous les membres présents à la séance.

Article 8 - Cas particulier des décisions du Bureau Syndical

Conformément à l'article 6, les membres du Bureau agissent par délégation du Comité Syndical. Ils prennent part au vote de toutes les décisions soumises au Bureau.

Article 9 - Transfert de compétences pour les communes déjà adhérentes

Les communes peuvent adhérer à toutes ou partie des compétences. Le transfert prend effet le premier jour du trimestre civil suivant la date à laquelle la délibération du Conseil Municipal est devenue exécutoire.

La délibération portant transfert d'une compétence est notifiée par le Maire au Président du Syndicat qui en informe le Maire de chacune des communes membres.

Le transfert d'une compétence n'entraîne pas de modification de la contribution des communes membres destinée au financement des dépenses de l'administration générale.

Les autres modalités de transfert non prévues aux présents statuts seront fixées par le Comité Syndical.

Article 10 - Reprise d'une compétence pour les communes déjà adhérentes

Chacune des compétences peut être reprise au Syndicat par chaque commune membre.

La reprise prend effet le premier jour de l'année suivant la date à laquelle la délibération est devenue exécutoire, à condition que la notification de cette décision ait été faite au SIVOM six mois au moins avant la fin de l'année en cours. A défaut de notification dans ce délai, le retrait sera effectif au 1^{er} janvier de l'année N+2.

La délibération portant reprise d'une compétence est notifiée par le Maire au Président qui en informe le Maire de chacune des communes membres.

Les équipements qui seraient réalisés par le Syndicat sur le territoire d'une commune reprenant la compétence demeureront la propriété du Syndicat lorsqu'ils servent à un usage public d'intérêt intercommunal, notion définie à priori par le Syndicat.

Dans ce cas, la commune reprenant une compétence continue à supporter le service de la dette pour les emprunts contractés par le Syndicat et concernant cette compétence pendant la période au cours de laquelle elle l'avait déléguée à cet établissement jusqu'à l'amortissement complet desdits emprunts. Le Comité Syndical constate le montant de la charge de ces emprunts lorsqu'il adopte le projet.

Par contre, les équipements servant à un usage public principalement destiné à ses habitants deviendront la propriété de cette commune qui en assumera les frais de fonctionnement et de personnel le cas échéant et l'amortissement complet des emprunts qui ont assuré le financement des équipements.

Les dépenses du Syndicat correspondant à une compétence reprise ne constituant pas une dépense obligatoire pour cette commune, une nouvelle répartition de la contribution des communes aux dépenses liées à la compétence reprise est déterminée.

La reprise d'une compétence n'affecte pas la répartition de la contribution des communes aux dépenses d'administration générale du Syndicat.

Article 11 - Admission de nouvelles communes

Des communes autres que celles primitivement syndiquées peuvent être admises à faire partie du Syndicat avec le consentement du Comité. Elles peuvent opter pour autant de compétences qu'elles souhaitent, dans le respect de l'article 3.

La procédure respectera l'article L. 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La décision est prise par le représentant de l'Etat dans le Département.

Article 12 - Règlement intérieur

Un règlement intérieur en forme de délibération du Comité Syndical fixera, conformément

aux articles 31 et 36 de la loi d'orientation n° 926125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, les dispositions relatives au fonctionnement du Comité, du Bureau et des Commissions qui ne seraient pas déterminées par les lois et règlements.

Article 13 - Lieu de réunion du Comité Syndical

Le Comité Syndical peut se réunir au Siège du Syndicat ou dans un lieu choisi par le Comité dans l'une des communes membres.

Article 14 - Commissions

Le Comité Syndical peut former, pour l'exercice d'une ou plusieurs compétences, des commissions chargées de préparer ses décisions. Elles sont présidées par un délégué titulaire.

Article 15 - Durée du Syndicat

Le Syndicat est constitué pour une durée illimitée.

Article 16 - Budget

Le budget du Syndicat pourvoit aux dépenses d'investissement et de fonctionnement nécessaires à l'exercice de ses compétences.

Les contributions des communes sont fiscalisées mais les conseils municipaux peuvent, à tout moment, revenir sur ce principe et décider de budgétiser leurs contributions, conformément à l'article L. 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le montant de la contribution est calculé selon la clef de répartition suivante :

- 50% de la population ;
- 25% sur le produit attendu des trois taxes ;
- 25% sur la masse globale des bases d'imposition des trois taxes ;

Pour les communes concernées (celles ayant adhéré avant 2002) le montant des contributions est augmenté du montant qu'elles perçoivent en compensation de la taxe professionnelle unique.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, adopte la modification des statuts.

20-16 : ANNULLATION DE LA REPRISE SUR LES RESERVES D'INVESTISSEMENT PREVUE AU BUDGET 2015

Par délibération n° 02-15 en date du 04 Février 2015, il avait été proposé, afin d'équilibrer le budget, de reprendre sur le compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » la somme de 193.135,02 € et de l'inscrire au compte 7785 « excédents d'investissement transférés au compte de résultat ».

Considérant qu'aux vues des recettes 2015 réalisées et des dépenses 2015 réalisées cette reprise n'est pas nécessaire pour l'équilibre des comptes, il est proposé aux membres du Comité Syndical d'annuler la reprise sur les réserves d'investissement.

Compte tenu de cette annulation, le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » présente un solde de 333.625,15 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, décide l'annulation de la reprise sur les réserves d'investissement.

21-16 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Budget principal – Section de fonctionnement

Nature	Montant
Total des dépenses	1 912 691,95
Total des recettes	1 929 889,44
Résultat de l'exercice 2015	17 197,49
Excédents	512 115,18
Résultat cumulé au 31 décembre 2015	529 312,67

Budget principal – Section d'investissement

Nature	Montant
Total des dépenses	68 320,43
Total des recettes	383 102,43
Résultat de l'exercice 2015	314 782,00
Excédents	967 942,09
Résultat cumulé au 31 décembre 2015	1 282 724,09

Budget annexe pour la résidence Georges Delfosse – Section de fonctionnement

Nature	Montant
Total des dépenses	3 478 852,84
Total des recettes	3 433 676,28
Résultat de l'exercice 2015	-45 176,56
Résultats antérieurs	119 804,67
Résultat cumulé au 31 décembre 2015	74 628,11

Budget annexe pour la résidence Georges Delfosse – Section d'investissement

Nature	Montant
Total des dépenses	71 218,82
Total des recettes	63 412,03
Résultat de l'exercice 2015	-7 806,79
Résultats antérieurs	832 626,09
Résultat cumulé au 31 décembre 2015	824 819,30

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve le compte administratif pour l'exercice 2015.

22-16 : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2015 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Le Comité Syndical du SIVOM Alliance Nord-Ouest a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 du SIVOM (budget principal) et de la résidence Georges Delfosse (budget annexe).

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, le Comité Syndical déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur n'appelle aucune observation de sa part.

Considérant que :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections du budget principal et du budget annexe,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le Bureau ayant été consulté lors de sa séance du 28 Avril 2015, il est proposé au Comité Syndical d'approuver le compte de gestion du receveur.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2015.

23-16 : AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL 2015

Budget principal – Section de fonctionnement

Nature	Montant
Total des dépenses	1 912 691,95
Total des recettes	1 929 889,44
Résultat de l'exercice 2015	17 197,49
Excédents antérieurs	512 115,18
Résultat cumulé au 31 décembre 2015	529 312,67

Le budget fait apparaître un excédent de fonctionnement, il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit :

Nature	Montant
Au compte R 002	529 312,67

Budget principal – Section d'investissement

Nature	Montant
Total des dépenses	68 320,43

Total des recettes	383 102,43
Résultat de l'exercice 2015	314 782,00
Résultats antérieurs	967 942,09
Résultat cumulé au 31 décembre 2015	1 282 724,09

Le budget fait apparaître un excédent d'investissement, il y a lieu de procéder à l'affectation de celui-ci comme suit :

Nature	Montant
Au compte R 001	1 282 724,09

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve l'affectation des résultats du budget principal pour l'exercice 2015.

24-16 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL 2016

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chap Articles	Libellés	BP 2016	DM 1	BP + DM
60611	Eau et Assainissement			
60612	Energie Electricité	3 000,00		3 000,00
60622	Carburant	1 000,00		1 000,00
60623	Alimentation	700,00		700,00
60631	Fournitures d'entretien	250,00		250,00
60632	Fournitures de petit équipement	200,00		200,00
6064	Fournitures de bureau	4 500,00		4 500,00
6068	Autres matières et fournitures	200,00		200,00
6122	Crédit-bail mobilier	2 000,00		2 000,00
6132	Locations immobilières	6 500,00		6 500,00
6135	Locations mobilières	4 000,00		4 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	15 000,00		15 000,00
61521	Terrains			0,00
61522	Bâtiments			0,00
61558	Autres biens mobiliers	500,00		500,00
6156	Maintenance	16 000,00		16 000,00
6161	Primes d'assurances	3 700,00		3 700,00
617	Etudes et recherches	25 000,00		25 000,00
6182	Documentation générale	2 200,00		2 200,00
6184	Versements à des org formation	8 000,00		8 000,00
6185	Frais de colloques et séminaires	200,00		200,00
6225	Indemnités au comptable et régisseur	400,00		400,00
6226	Honoraires	1 000,00		1 000,00
6231	Annonces et insertions	6 100,00		6 100,00
6232	Fêtes et cérémonies	112 600,00	10 000,00	122 600,00
6236	Catalogues et imprimés	41 200,00		41 200,00
6238	Divers	9 900,00		9 900,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00		3 000,00
6256	Missions	500,00		500,00

6257	Réceptions	5 000,00		5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	7 000,00		7 000,00
6262	Frais de télécommunications	8 650,00		8 650,00
6281	Concours divers cotisations			0,00
6288	Autres services extérieurs	25 625,00		25 625,00
637	Autres impôts, taxes et versements assi	5 000,00		5 000,00
O11	Charges à caractère général	318 925,00	10 000,00	328 925,00
Chap	Libellés	BP 2016	DM 1	BP + DM
Articles				
6218	Personnel extérieur			
6331	Versement de transport	8 200,00		8 200,00
6332	Cotisations versées au FNAL	2 000,00		2 000,00
6336	Cotisations versées au CNFPT et au CDG	6 200,00		6 200,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assi	1 400,00		1 400,00
64111	Rémunération principale	266 000,00	- 10 000,00	256 000,00
64112	NBI, supplément familial et indemnité de résidence	14 000,00		14 000,00
64118	Autres indemnités	107 000,00	3 000,00	110 000,00
64131	Rémunération	42 000,00	20 000,00	62 000,00
6451	Cotisations URSSAF	65 000,00		65 000,00
6453	Cotisations caisses de retraite	99 000,00		99 000,00
6454	Cotisations ASSEDIC	3 500,00		3 500,00
6455	Cotisations assurances personnel	12 000,00		12 000,00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	3 000,00		3 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	700,00		700,00
6488	Autres charges de personnel	30 000,00		30 000,00
O12	CHARGES DE PERSONNEL	660 000,00	13 000,00	673 000,00
Chap	Libellés	BP 2016	DM 1	BP + DM
Articles				
O14	ATTENUATION DE PRODUITS			
6531	Indemnités	82 000,00		82 000,00
6533	Cotisations retraite	8 000,00		8 000,00
6534	Cotisation sécurité sociale	20 000,00		20 000,00
65737	Subventions fonctionnement org publics			0,00
6574	Subventions fonctionnement autres org	721 250,00		721 250,00
65	Autres charges de gestion courante	831 250,00	0,00	831 250,00
	TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	1 810 175,00	23 000,00	1 833 175,00
	011+012+014+65+656			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 500,00		8 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	8 500,00	0,00	8 500,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	129 850,00		129 850,00
678	Autres charges			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	129 850,00	0,00	129 850,00
O22	Dépenses imprévues			
	maxi dep reelles *7,5%			
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 948 525,00	23 000,00	1 971 525,00
	011+012+014+65+656+66+67+68+022			
O23	Virement à la section d'investissement OS			

675	Valeurs comptables des immobilisations cédées			
6811	Dotations aux amortissements OS	83 500,00		83 500,00

O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	83 500,00	0,00	83 500,00
TOTAL prélèvements au profit section Investissement		83 500,00	0,00	83 500,00

O23+O42

O43	Opérations d'ordre à l'int de la section fonct			
------------	---	--	--	--

TOTAL DEPENSES D'ORDRE	83 500,00	0,00	83 500,00
-------------------------------	------------------	-------------	------------------

TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 032 025,00	23 000,00	2 055 025,00
--------------------------------------	---------------------	------------------	---------------------

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chap Articles	Libellés	BP 2016	DM 1	BP + DM
002	Résultat de fonctionnement reporté	529 312,67		529 312,67

6419	Remboursement sur rémunération du personnel			
013	Atténuations de charges			

70388	Autres redevances et recettes diverses			
7062	Redevance et droits des services à caractère culturel	3 000,00		3 000,00
70688	Autres prestations de service	56 218,00		56 218,00
70848	Aux autres organismes	230 015,00	30 000,00	260 015,00
70	PRODUITS	289 233,00	30 000,00	319 233,00

73111	Contributions directes	1 382 599,00		1 382 599,00
73	Impôts et taxes	1 382 599,00		1 382 599,00

74718	Autres participations	3 500,00		3 500,00
7473	Départements	1 500,00		1 500,00
74741	Participation des communes	303 908,79		303 908,79
74758	Autres groupements	4 290,24		4 290,24
7478	Autres organismes	7 500,00	3 000,00	10 500,00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS	320 699,03	3 000,00	323 699,03

TOTAL	RECETTES GESTION COURANTE	1 992 531,03	33 000,00	2 025 531,03
--------------	----------------------------------	---------------------	------------------	---------------------

70+73+74+75+013

7681	Produit net sur cession de vmp	18 850,00		18 850,00
76	PRODUITS FINANCIERS	18 850,00		18 850,00

775	Produits de cessions des immobilisations			
7788	Produits exceptionnels divers	44 685,00		44 685,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	44 685,00		44 685,00

TOTAL RECETTES REELLES	2 056 066,03	33 000,00	2 089 066,03
-------------------------------	---------------------	------------------	---------------------

7785	Excédents d'investissement transféré au compte de résultat			
------	--	--	--	--

O42	Opération d'ordre de transferts entre sections			
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT		0,00	0,00
	O42+043			

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 585 378,70	33 000,00	2 618 378,70
--------------------------------------	---------------------	------------------	---------------------

**SECTION INVESTISSEMENT
DEPENSES**

Chap Articles	Libellés	BP 2016	DM 1	BP + DM
2031	Frais d'études	50 000,00		50 000,00
2051	Concessions brevets	15 000,00		15 000,00
20	Immobilisations incorporelles	65 000,00		65 000,00

20414	Subvention d'équipement versée			
204	Subvention d'équipement versée			

2111	Terrains			
2135	Installations générales, agencement	10 000,00		10 000,00
2138	Autres constructions	400 000,00		400 000,00
21532	Réseaux d'assainissement			0,00
2181	Installations générales, agencement			0,00
2183	Matériel de bureau et informatiques	10 000,00		10 000,00
2184	Mobilier	14 000,00		14 000,00
2188	Autres	10 000,00		10 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	444 000,00		444 000,00

2313	Constructions			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00		0,00

TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	509 000,00		509 000,00
------------------------------------	-------------------	--	-------------------

1641	Emprunt en euros	23 500,00		23 500,00
2764	Créances sur particuliers et autres personnes de droit privé			
O20	DEPENSES IMPREVUES			
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	23 500,00		23 500,00

1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
16888	Intérêts courus sur autres emprunts et dettes			
28051	Concessions de droits			
O40	Opération d'ordre de transferts entre sections	0,00		23 500,00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	532 500,00		532 500,00
--	-------------------	--	-------------------

RESTES A REALISER	11 295,56		11 295,56
--------------------------	------------------	--	------------------

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	543 795,56		543 795,56
---	-------------------	--	-------------------

**SECTION INVESTISSEMENT
RECETTES**

Chap Articles	Libellés	BP 2016	DM 1	BP + DM
001	EXCEDENT d'investissement reporté	1 282 724,09		1 282 724,09
024				
10222	FCTVA	1 600,00		1 600,00
10	DOTATIONS	1 600,00		1 600,00
1641	Emprunt en euros			
21533	Réseaux câblés			
21	Immobilisations corporelles			
2764	Créances sur particuliers	110 977,00		110 977,00
27	Autres immobilisations financières	110 977,00		110 977,00
TOTAL RECETTES REELLES		112 577,00		112 577,00
021	Virement de la section de fonctionnement			
28031	Amortissement frais d'études			
28041412	Amortissement subvention d'équipement versée	34 200,00		34 200,00
28041482	Bâtiments et installations	15 000,00		15 000,00
28051	Concession de droits	5 300,00		5 300,00
28135	Installations générales, aménagement	12 900,00		12 900,00
28181	Installations générales			0,00
28183	Amt Matériel de bureau	11 000,00		11 000,00
28184	Amt Mobilier	3 600,00		3 600,00
28188	Autres	1 500,00		1 500,00
28	Amortissement des immobilisations	83 500,00		83 500,00
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	83 500,00		83 500,00
TOTAL recettes d'ordre d'investissement		83 500,00		83 500,00
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE		196 077,00		196 077,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 478 801,09		1 478 801,09

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2016.

25-16 : OCTROI D'AIDES POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES TRAVAILLEURS HANDICAPES EMPLOYES PAR LE SIVOM ET DESTINEES A FACILITER LEUR INSERTION PROFESSIONNELLE

En application de l'article 88-1 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, les collectivités locales et les établissements publics locaux peuvent, par délibération, décider de verser des aides afin d'améliorer les conditions de vie et de faciliter l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés qu'elles emploient.

Considérant que ces aides, versées par les collectivités et établissements publics, peuvent faire l'objet d'une prise en charge par le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), il est proposé d'accorder le versement de ces aides selon les conditions suivantes :

- aide finançant un équipement technique ou humain préconisé par la médecine préventive à un employé du SIVOM Alliance Nord-Ouest reconnu travailleur handicapé ;
- aide ayant fait l'objet d'un accord préalable de prise en charge total par le FIPHFP.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser l'octroi d'aides pour l'amélioration des conditions des travailleurs handicapés employés par le SIVOM et destinées à faciliter leur insertion professionnelle, aux conditions ci-dessus définies.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, autorise l'octroi d'aides pour l'amélioration des conditions des travailleurs handicapés employés par le SIVOM.

26-16 : DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE DE MARQUETTE-LEZ-LILLE POUR L'ORGANISATION DES JEUX INTERVILLES

La ville de MARQUETTE-LEZ-LILLE organise, à l'occasion de la semaine bleue, des jeux intercommunaux à l'intention des clubs des aînés des villes de l'Alliance Nord-Ouest et sollicite à ce titre une subvention.

Il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant de 3.000,00 €, dans la limite des dépenses réellement engagées.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants (à l'exception des membres de la commune de MARQUETTE-LEZ-LILLE), émet un avis favorable.

27-16 : BUDGET PRIMITIF 2016 DE L'EHPAD GEORGES DELFOSSE

DEPENSES FONCTIONNEMENT

	Libellés	BUDGET PREVISIONNEL 2016	BUDGET PRIMITIF 2016
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical		
60611	Eau et Assainissement	38 500,00	38 500,00
60612	Energie électricité	40 140,00	40 140,00
60613	Chauffage	41 000,00	41 000,00
60621	Combustibles carburant	1 650,00	1 650,00
60622	Produits entretien	20 000,00	20 000,00
60623	Fournitures d'atelier	7 000,00	7 000,00
60624	Fournitures	2 300,00	2 300,00
60625	Fournitures scolaires	1 000,00	1 000,00
606261	Couches, alèses	39 000,00	39 000,00
606268	Autres fournitures Hôtelières	4 000,00	4 000,00

60628	Autres fournitures	1 800,00	1 800,00
6063	Alimentation	500,00	500,00
6066	Fournitures médicales	42 500,00	42 500,00
60	ACHATS	239 390,00	239 390,00

6132	Locations immobilières	150 600,00	150 600,00
6135	Locations mobilières	21 200,00	21 200,00
6152	Entretien et réparations	27 500,00	27 500,00
61551	Entretien et réparations matériel médical	11 100,00	11 100,00
61558	Entretien et réparations sur biens mobiliers	8 000,00	8 000,00
61561	Maintenance informatique	3 500,00	3 500,00
61562	Matériel médical	4 110,00	4 110,00
61568	Maintenance	69 000,00	69 000,00
6161	Primes assurances multirisques	5 600,00	5 600,00
6163	Assurance transport	1 100,00	1 100,00
6165	Responsabilité civile	2 200,00	2 200,00
6168	Autres risques	600,00	600,00
6182	Documentation générale	1 700,00	1 700,00
6185	Frais de colloque, séminaires		
61	SERVICES EXTERIEURS	306 210,00	306 210,00

62113	Personnel médical	22 000,00	22 000,00
6218	Autre personnel extérieur	47 800,00	47 800,00
6226	Honoraires	2 000,00	2 000,00
623	Information, Publications	3 500,00	3 500,00
62428	Transports d'usagers	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages et déplacements	700,00	700,00
6257	Réceptions	7 000,00	7 000,00
6261	Affranchissements	1 750,00	1 750,00
6262	Frais de communication	14 660,00	14 660,00
627	Frais bancaires		
6281	Blanchissage à l'extérieur	70 000,00	70 000,00
6282	Alimentation à l'extérieur	430 000,00	430 000,00
6283	Nettoyage à l'extérieur		
6284	Prestation Informatique à l'extérieur	468,00	468,00
6288	Autres	5 235,00	5 235,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	607 113,00	607 113,00

635	Autres impôts et taxes	15 250,00	15 250,00
637	Autres impôts et taxes autres organismes	8 000,00	8 000,00
63	IMPOTS	23 250,00	23 250,00

64111	Personnel titulaire	285 000,00	285 000,00
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résidence	27 218,00	27 218,00
64131	Rémunération principale	31 000,00	31 000,00
64151	Rémunération principale	212 600,00	212 600,00
6428	Autres	911 000,00	930 396,00
64511	Cotisations à l'URSSAF	125 001,00	125 001,00
64513	Cotisations aux caisses de retraite	7 424,00	7 424,00
64514	Cotisations à l'Assédict	8 788,00	8 788,00

64515	Cotisations à la CNRACL	98 303,00	98 303,00
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	11 066,00	11 066,00
64521	Cotisations à l'URSSAF	224 008,00	224 008,00
64523	Cotisations aux caisses de retraite	17 843,00	17 843,00
64524	Cotisations à l'Assédis	30 101,00	30 101,00
64525	Cotisations à la CNRACL	100 025,00	100 025,00
64528	Cotisations aux autres organismes sociaux	16 016,00	16 016,00
6475	Médecine du travail	3 020,00	3 020,00
64784	Œuvres sociales	20 500,00	20 500,00
64788	Autres	9 000,00	9 000,00
6488	Autres charges diverses	47 009,00	47 009,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	2 184 922,00	2 204 318,00

654	Pertes sur créances irrécouvrables	4 000,00	4 000,00
6587	Participations aux frais de scolarité		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 000,00	4 000,00

6718	Autres charges exceptionnelles		
673	Titres annulés (sur excercices antérieurs)	10 000,00	10 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 000,00	12 000,00

6811	Dotations aux amortissements	43 000,00	43 000,00
6815	Dotations aux Provisions	45 450,00	45 450,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	88 450,00	88 450,00

TOTAL	GENERAL	3 465 335,00	3 484 731,00
--------------	----------------	---------------------	---------------------

002	Résultat de fonctionnement		
------------	-----------------------------------	--	--

TOTAL	DEPENSES D'EXPLOITATION	3 465 335,00	3 484 731,00
--------------	--------------------------------	---------------------	---------------------

RECETTES FONCTIONNEMENT

	Libellés	BUDGET PREVISIONNEL 2016	BUDGET PRIMITIF 2016
6419	Remboursement rémunérations	15 000,00	0,00
6429	Remboursement rémunérations	45 000,00	0,00
6459	Rbt ch de sécurité soc et prévoyance		
64	CHARGES DE PERSONNEL	60 000,00	0,00

7085	Prestations délivrées (régies)	4 000,00	4 000,00
7088	Autres produits des activités annexes	10 000,00	10 000,00
70	PRODUITS	14 000,00	14 000,00

7351123	Quote-part de la tarification globalisée commune des ESSMS	1 117 813,00	1 137 209,00
735221	Part afférente à l'hébergement AS	508 000,00	515 807,00
735222	Part afférente à la dépendance	95 000,00	151 501,00
73531	Part afférente à l'hébergement	990 000,00	1 244 172,00
73532	Part afférente à la dépendance (tarif GIR 5-6)	650 522,00	404 042,00

7353511	Part afférente à l'hébergement temporaire	20 000,00	8 000,00
735	Produits des EHPAD	3 381 335,00	3 460 731,00

7488	Autres subventions d'exploitation		
-------------	--	--	--

762	Produits des autres immo financières		
768	Autres produits financiers		
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00

7718	Produits exceptionnel opérations de gestion	0,00	0,00
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs		
778	Autres produits exceptionnels	10 000,00	10 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00	10 000,00

7815	Reprise sur provisions pour risques et charges		
78	REPRISE sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00

	TOTAL GENERAL	3 465 335,00	3 484 731,00
--	----------------------	---------------------	---------------------

002	Résultat de Fonctionnement reporté		
------------	---	--	--

TOTAL	RECETTES D'EXPLOITATION	3 465 335,00	3 484 731,00
--------------	--------------------------------	---------------------	---------------------

DEPENSES INVESTISSEMENT

	Libellés	BUDGET PREVISIONNEL 2016	BUDGET PRIMITIF 2016
1572	Provisions pour PGE		
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00

165	Dépôts et cautionnements reçus	42 000,00	42 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	42 000,00	42 000,00

2031	Frais d'études	10 000,00	10 000,00
205	Concessions et droits similaires	6 000,00	6 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 000,00	16 000,00

2131	Bâtiments		
2135	Installations générales	15 000,00	15 000,00
2151	Installations complexes	0,00	0,00
2154	Matériel et outillage	13 000,00	13 000,00
2181	Installation générales, agencement	10 450,00	10 450,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00	5 000,00
2184	Mobilier	29 000,00	29 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 450,00	72 450,00

	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	130 450,00	130 450,00
--	--------------------------------------	-------------------	-------------------

RECETTES INVESTISSEMENT

	Libellés	BUDGET PREVISIONNEL 2016	BUDGET PRIMITIF 2016
001	Résultat d'investissement antérieur reporté		
1572	Provisions pour gros entretien	45 450,00	45 450,00
15	PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	45 450,00	45 450,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	42 000,00	42 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	42 000,00	42 000,00
28031	Frais d'études	4520,88	4520,88
2805	Concessions et droits similaires	1 720,48	1 720,48
28151	Installations complexes spécialisées	3 573,03	3 573,03
28154	Amt matériel et outillage	11 603,41	11 603,41
28181	Installations générales, agencements,	5 455,25	5 455,25
28183	Matériel de bureau et informatique	3 629,30	3 629,30
28184	Mobilier	8 224,77	8 224,77
28188	Autres immobilisations corporelles	4 272,88	4 272,88
28	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS	43 000,00	43 000,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		130 450,00	130 450,00

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve le budget primitif 2016 de l'EHPAD G. Delfosse.

28-16 : REPRISE DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE 2015

Budget annexe – Section de fonctionnement

Nature	Montant
Résultat de l'exercice 2015	-45 176,56
Résultats antérieurs	119 804,67
Résultat cumulé au 31 décembre 2015	74 628,11

Budget annexe – Section d'investissement

Nature	Montant
Résultat de l'exercice 2015	-7 806,79
Résultats antérieurs	832 626,09
Résultat cumulé au 31 décembre 2015	824 819,30

Je vous propose de reprendre les résultats comme suit :

Excédent reporté en R 002	74 628,11
Excédent reporté en R 001	824 819,30

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve la reprise des résultats 2015 de l'EHPAD G. Delfosse.

29-16 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET ANNEXE 2016 (EHPAD GEORGES DELFOSSE)

DEPENSES FONCTIONNEMENT

	Libellés	BUDGET PRIMITIF 2016	DM 2016	BUDGET PRIMITIF + DM 2016
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical			
60611	Eau et Assainissement	38 500.00		38 500.00
60612	Energie électricité	40 140.00		40 140.00
60613	Chauffage	41 000.00		41 000.00
60621	Combustibles carburant	1 650.00		1 650.00
60622	Produits entretien	20 000.00		20 000.00
60623	Fournitures d'atelier	7 000.00		7 000.00
60624	Fournitures	2 300.00		2 300.00
60625	Fournitures scolaires	1 000.00		1 000.00
606261	Couches, alèses	39 000.00		39 000.00
606268	Autres fournitures Hôtelières	4 000.00		4 000.00
60628	Autres fournitures	1 800.00		1 800.00
6063	Alimentation	500.00		500.00
6066	Fournitures médicales	42 500.00		42 500.00
60	ACHATS	239 390.00	0.00	239 390.00

6132	Locations immobilières	150 600.00		150 600.00
6135	Locations mobilières	21 200.00		21 200.00
6152	Entretien et réparations	27 500.00	400 000.00	427 500.00
61551	Entretien et réparations matériel médical	11 100.00		11 100.00
61558	Entretien et réparations sur biens mobiliers	8 000.00		8 000.00
61561	Maintenance informatique	3 500.00		3 500.00
61562	Matériel médical	4 110.00		4 110.00
61568	Maintenance	69 000.00		69 000.00
6161	Primes assurances multirisques	5 600.00		5 600.00
6163	Assurance transport	1 100.00		1 100.00
6165	Responsabilité civile	2 200.00		2 200.00
6168	Autres risques	600.00		600.00
6182	Documentation générale	1 700.00		1 700.00
6185	Frais de colloque, séminaires			
61	SERVICES EXTERIEURS	306 210.00	400 000.00	706 210.00

62113	Personnel médical	22 000.00	35 000.00	57 000.00
6218	Autre personnel extérieur	47 800.00		47 800.00
6226	Honoraires	2 000.00		2 000.00
623	Information, Publications	3 500.00		3 500.00
6242	transports d'usagers	2 000.00		2 000.00
6251	Voyages et déplacements	700,00		700,00
6257	Réceptions	7 000.00		7 000.00
6261	Affranchissements	1 750,00		1 750,00
6262	Frais de communication	14 660,00		14 660,00
627	Frais bancaires			
6281	Blanchissage à l'extérieur	70 000.00		70 000.00

6282	Alimentation à l'extérieur	430 000.00		430 000.00
6283	Nettoyage à l'extérieur			
6284	Prestation Informatique à l'extérieur	468,00		468,00
6288	Autres	5 235.00		5 235.00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	607 113.00	35 000.00	642 113.00

635	Autres impôts et taxes	15 250.00		15 250.00
637	Autres impôts et taxes autres organismes	8 000.00		8 000.00
63	IMPOTS	23 250.00		23 250.00

64111	Personnel titulaire	285 000.00	35 000.00	320 000.00
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnités de résidence	27 218.00		27 218.00
64131	Rémunération principale	31 000.00		31 000.00
64151	Rémunération principale	212 600.00		212 600.00
6428	Autres	930 396.00		930 396.00
64511	Cotisations à l'URSSAF	125 001.00	4 628.11	129 629.11
64513	Cotisations aux caisses de retraite	7 424.00		7 424.00
64514	Cotisations à l'Assédict	8 788.00		8 788.00
64515	Cotisations à la CNRACL	98 303.00		98 303.00
64518	Cotisations aux autres organismes sociaux	11 066.00		11 066.00
64521	Cotisations à l'URSSAF	224 008.00		224 008.00
64523	Cotisations aux caisses de retraite	17 843.00		17 843.00
64524	Cotisations à l'Assédict	30 101.00		30 101.00
64525	Cotisations à la CNRACL	100 025.00		100 025.00
64528	Cotisations aux autres organismes sociaux	16 016.00		16 016.00
6475	Médecine du travail	3 020.00		3 020.00
64784	Œuvres sociales	20 500.00		20 500.00
64788	Autres	9 000.00		9 000.00
6488	Autres charges diverses	47 009.00		47 009.00
64	CHARGES DE PERSONNEL	2 204 318.00	39 628.11	2 243 946.11

654	Pertes sur créances irrécouvrables	4 000,00		4 000,00
6587	Participations aux frais de scolarité			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 000,00	0.00	4 000,00

6718	Autres charges exceptionnelles			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00		10 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000.00		2 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 000,00	0.00	12 000.00

6811	Dotations aux amortissements	43 000.00		43 000.00
6815	Dotations aux Provisions	45 450,00		45 450,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	88 450,00	0.00	88 450,00

TOTAL	GENERAL	3 484 731.00	474 628.11	3 884 731.00
--------------	----------------	---------------------	-------------------	---------------------

OO2	Résultat de fonctionnement			
------------	-----------------------------------	--	--	--

TOTAL	DEPENSES D'EXPLOITATION	3 484 731.00	474 628.11	3 959 359.11
--------------	--------------------------------	---------------------	-------------------	---------------------

RECETTES FONCTIONNEMENT

	Libellés	BUDGET PRIMITIF 2016	DM 2016	BUDGET PRIMITIF + DM 2016
6419	Remboursement rémunérations	0.00		14 000.00
6429	Remboursement rémunérations	0.00		53 400.00
6459	Rbt ch de sécurité soc et prévoyance			0,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	0.00	0.00	67 400.00
7085	Prestations délivrées (régies)	4 000,00		4 000,00
7088	Autres produits des activités annexes	10 000.00		10 000.00
70	PRODUITS	14 000,00		14 000.00
7351123	Part afférente à la section soin	1 137 209.00		1 137 209.00
735221	Part afférente à l'hébergement AS	515 807.00		515 807.00
735222	Part afférente à la dépendance	151 501.00		151 501.00
73531	Part afférente à l'hébergement	1 244 172.00		1 244 172.00
73532	Part afférente à la dépendance (tarif GIR 5-6)	404 042.00		404 042.00
7353511	Accueil avec hébergement temporaire	8 000.00		8 000.00
73	DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	3 460 731.00	0.00	3 460 731.00
7488	Autres subventions d'exploitation			
762	Produits des autres immo financières			
768	Autres produits financiers			
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00
7718	Produits exceptionnel opérations de gestion			
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs			
778	Autres produits exceptionnels	10 000.00	0.00	10 000.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000.00	0.00	10 000.00
7815	Reprise sur provisions pour risques et charges		400 000.00	400 000.00
78	REPRISE sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	400 000.00	400 000.00
TOTAL	GENERAL	3 484 731.00	400 000.00	3 884 731.00
002	Résultat de Fonctionnement reporté		74 628.11	74 628.11
TOTAL	RECETTES D'EXPLOITATION	3 484 731.00	474 628.11	3 959 359.11

DEPENSES INVESTISSEMENT

	Libellés	BUDGET PRIMITIF 2016	DM 2016	BUDGET PRIMITIF + DM 2016
003	Résultat d'investissement cumulé reporté		94 819.30	94 819.30
1572	Provisions pour PGE		400 000.00	400 000.00
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		400 000.00	400 000.00

165	Dépôts et cautionnements reçus	42 000,00		42 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	42 000,00	0,00	42 000,00

2031	Frais d'études	10 000.00		10 000.00
205	Concessions et droits similaires	6 000.00	11 000.00	17 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 000.00	11 000.00	27 000.00

2131	Bâtiments			
2135	Installations générales	15 000.00		15 000.00
2151	Installations complexes	0.00	25 000.00	25 000.00
2154	Matériel et outillage	13 000.00	52 000.00	65 000.00
2181	Installation générales, agencement	10 450.00	20 000.00	30 450.00
2182	Matériel de transport		50 000.00	50 000.00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000.00	22 000.00	27 000.00
2184	Mobilier	29 000.00	150 000.00	179 000.00
2188	Autres immobilisations corporelles			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72 450.00	319 000.00	391 450.00

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		130 450,00	824 819.30	955 269.30
--------------------------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------

RECETTES INVESTISSEMENT

	Libellés	BUDGET PRIMITIF 2016	DM 2016	BUDGET PRIMITIF + DM 2016
001	Résultat d'investissement antérieur reporté		824 819.30	824 819.30

1572	Provisions pour gros entretien	45 450,00		45 450,00
15	PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	45 450,00		45 450,00

165	Dépôts et cautionnements reçus	42 000,00		42 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	42 000,00	0,00	42 000,00

28031	Frais d'études	4 520.88		4 520.88
2805	Concessions et droits similaires	1 720.48		1 720.48
28151	Installations complexes spécialisées	3 573.03		3 573,03
28154	Amt matériel et outillage	11 603.41		11 603.41
28181	Installations générales, agencements,	5 455.25		5 455.25
28183	Matériel de bureau et informatique	3 629.30		3 629.30
28184	Mobilier	8 224.77		8 224.77
28188	Autres immobilisations corporelles	4 272.88		4 272.88
28	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS	43 000,00		43 000,00

TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		130 450,00	824 819.30	955 269.30
--------------------------------------	--	-------------------	-------------------	-------------------

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, approuve la décision modificative n°1 du budget annexe de l'EHPAD G. Delfosse pour l'exercice 2016.

30-16 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPERATION POUR L'ORGANISATION D'UNE PRESTATION PHARMACEUTIQUE

L'EHPAD – Résidence Georges Delfosse accueille des personnes âgées dépendantes dont l'état de santé peut nécessiter l'administration de médicaments.

Afin d'assurer une prestation pharmaceutique qualifiée aux résidents qui le souhaitent, ayant pour objet de sécuriser le circuit du médicament au sein de l'établissement ainsi que son bon usage, il est proposé de mettre en place une convention de coopération avec les officines intéressées.

Cette convention fixe notamment les modalités de préparation et de livraison des médicaments.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions ci-annexées avec l'officine des Flandres et l'officine du Belvédère.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Président à signer les conventions avec l'officine des Flandres et l'officine du Belvédère.

L'intégralité des points figurant à l'ordre du jour ayant été vue, la séance est levée.